



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Décembre 1999

**Lotissement communal d'activités de "La Boëtte 2" à Mendès
France : fixation du prix de vente des terrains**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99665

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999

Développement Economique

**Lotissement communal d'activités de "La Boëtte 2" à Mendès
France : fixation du prix de vente des terrains**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le lotissement d'activités de "La Boëtte 2" a été créé par le conseil municipal lors de sa séance 15 mai 1998 et sa réalisation confiée à la SEMIE de Niort.

Le bilan du lotissement "La Boëtte 2" fait ressortir un prix de revient au m2 commercialisable de 73,36 francs H.T.

Au vue de l'avis du Service des Domaines le prix de vente peut-être fixé à 60 francs H.T. le m2.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe du lotissement s'élève ainsi à 13,36 francs H.T. le m2 soit, pour 6 ha 11 a 93 ca de terrain commercialisable à 817 592,31 francs H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le bilan du lotissement d'activités "La Boëtte 2" ci-annexé ;
- fixer le prix de vente des terrains du lotissement d'activités "La Boëtte 2" à 60 francs H.T. le m2 ;
- décider du principe du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe du lotissement d'un montant de 817 592,31 francs H.T. pour compenser la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)